



Modification du logement après état des lieux

Par **questionnn**, le **08/06/2010** à **16:58**

Bonjour,rrnrnMa soeur et son ami vont louer prochainement un logement appartenant à un membre de ma famille. Pour des raisons de comodité, l'état des lieux à été effectué un mois avant l'entrée dans le logement. Un litige opose ma soeur à son propriétaire, et il concerne des radiateurs.rnrnEn effet, les radiateurs présent au moment de l'état des lieux vont être remplacé par le propriétaire par d'autre beaucoup moins performant. Ce bien n'a jamais été loué, et le propriétaire veut récupérer les radiateurs pour les mettres chez lui. Mais ma soeur et son ami ne sont évidemment pas d'accord, d'autant que le diagnostic énergie à déjà été réalisé.rnrnMa question: est-ce que le propirétaire à le droit de changer quelque chose dans le logement après que l'état des lieux ai été réalisé? Quels sont les éventuelles démarches à effectuer par ma soeur afin de faire valoir ses droits?rnrnVous aurez compris que la question est d'autant plus délicate que le propriétaire est un membre de notre famille assez proche. C'est pourquoi il est important d'agir en toute légalité, et avec tact.rnrnMerci d'avance pour vos réponse, n'hésitez pas si vous avez besoin d'information supplémentaire. Cordialement.